



SECTION
DE LA
HAUTE-SAÛNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

MUTATIONS LOCALES 2022

inFOs pratiques

L'AFFECTATION AU DÉP. PAR DÉPARTEMENT

Calendrier

	Saisie vœux ALOA	Publication
A	11 au 31 mai 2022	10 juin 2022
B	11 au 31 mai 2022	
C	11 au 31 mai 2022	

Agents concernés

- ▶ **Agents de la DDFiP70**
 - souhaitant changer d'affectation locale
 - suite à réorganisation de service
(bénéficiant de priorités au plan local)
- ▶ **Agents entrants**
 - Arrivée suite mouvement national
 - Si vœux non satisfaits, agent affecté sur emploi vacant par la Direction
 - Si vœux non satisfaits et pas d'emploi vacant, agent positionné ALD « local »
- ▶ **Agents ALD « locaux »** (ALD départemental)

Possibilité de demande sur poste vacant quel que soit le service

Délai de séjour

- ▶ **La règle**
 - 2 ans entre 2 mutations locales
 - 3 ans pour les 1ères affectations (incluant l'année de scolarité pour les A et B)
- ▶ **Les exceptions**
 - 1 an pour rapprochement ou priorité handicap (*attention, demande uniquement sur les vœux prioritaires*)
 - aucun délai suite à réorganisation de service (*nouvelle affectation sans délai de séjour*)
 - agents ALD : suite mouvement 2022, nouvelle affectation sans délai de séjour

CAP OU PAS CAP

**METTEZ TOUTES LES CHANCES
DE VOTRE CÔTÉ**

CONTACTEZ LES MILITANTS F.O.-DGFIP

Section **FO-DGFIP** de la Haute-Saône

Secrétaires Départementales : Julie BOILEAU et Nathalie CREUSOT Tél : 03 84 62 41 45
Mail : fo.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/070/>

Conditions du mouvement 2022

La priorité « handicap » prime toutes les autres sur les 2 mouvements (cf critères —>>>).

Les demandes sont classées en fonction de l'ancienneté administrative au 31 décembre 2021.

Les agents promus de C en B par Liste d'Aptitude et Concours Interne Spécial sont considérés agents de la DDFIP 70 s'ils étaient déjà dans la Haute-Saône en catégorie C.

► Mouvement en 2 étapes

- 1^{er} mouvement : agents de la DDFIP 70

1 - Priorités « réorganisation ou suppression d'emploi »
2 - Priorités « rapprochement »
3 - Convenance personnelle sans priorité

- 2^e mouvement : agents entrants

4 - Priorités « rapprochement »
5 - Convenance personnelle sans priorité

L'EXPRESSION DES VŒUX

► Vœux

- Nombre illimité
- Ordre de préférence libre entre vœux prioritaires et non prioritaires (**attention : postes au choix en tête de la demande**)

► Services de direction

- Une seule et même entité d'affectation
- Possibilité de classement des vœux dans ALOA « onglet bloc-note » (**attention : répartition des effectifs par le directeur**)

Priorités

► Handicap

- agent handicapé ou parent d'un enfant handicapé (*titulaire carte invalidité ou carte mobilité inclusion avec mention « invalidité »*)
- priorité sur une commune (*en lien avec le handicap*)
- mutation sur la commune de priorité même en l'absence d'emploi vacant

► Réorganisation de service ou suppression d'emploi

- priorité l'année de la réorganisation ou de la suppression d'emploi
- priorité pour suivre la mission
- priorité pour rester sur le service d'origine en cas de vacance d'emplois
- priorité pour tout emploi dans un service de même nature que le service d'origine sur la commune
- priorité pour tout emploi sur la commune d'affectation
- priorité pour tout emploi dans un service de même nature que le service d'origine sur le département
- priorité pour tout emploi dans le département

► Rapprochement

- conjoint, partenaire de PACS, concubin travaillant dans le département (*priorité sur la commune du lieu de travail du conjoint ou résidence familial*)
- enfants suite divorce/séparation (*priorité sur la commune de scolarisation ou résidence de l'enfant*)
- personne soutien de famille de l'agent seul avec enfant(s) à charge (*priorité sur la commune de résidence du soutien de famille*)

Postes au choix

- Recrutement et sélection parmi les agents de la DDFIP70 et les agents entrants.
- En cas de candidature retenue, les autres demandes deviennent caduques.

Section FO-DGFIP de la Haute-Saône

Secrétaires Départementales : Julie BOILEAU et Nathalie CREUSOT Tél : 03 84 62 41 45

Mail : fo.ddfip70@dgifp.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/070/>